



9^e trophée de la ville de Nîmes

Règlement particulier du tournoi

(V1 du 31/08/2022)

Article 1

Le tournoi est organisé par l'OBC (Olympique Badminton Club).
N° de demande d'autorisation FFBaD : 2200523.

Article 2

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC, certains points pourront éventuellement être complétés au vu des dispositions et des équipements attribués. La compétition se déroule dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire « spécial Tournois de Badminton » émis par les organes Fédéraux (FFBaD, Ligue, Comités) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet et les collectivités territoriales impactées (Mairie, Conseil Départemental, ...).

Article 3

Tout participant au tournoi doit être en règle avec la FFBAD et être en possession de sa licence le jour du tournoi.

Article 4

En cas de forfait d'un joueur, celui-ci devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et devra adresser au plus tard dans les 5 jours les pièces justificatives à la Ligue Occitanie.

Article 5

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 6

Le Juge-Arbitre de la compétition est Sara Girault ; ses décisions sont sans appel.

Article 7

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux.

Article 8

Les tableaux pour le tournoi seront le simple homme, le simple dame, le double dame et le double homme pour les catégories poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors et vétérans. Les vétérans ont aussi accès à un tableau de double mixte. Le comité d'organisation se réserve le

droit de modifier le mode d'élimination ou de fusionner les tableaux de deux séries si l'un de ceux-ci n'atteignait pas le minimum prévu par le RGC. Les tableaux seront séparés dans la limite du possible en deux séries et seront établis en fonction du classement des joueurs et ensuite du CPPH en cas d'égalité.

Article 9

Les tableaux se dérouleront de la façon suivante (2 sortants par poules pour tous les tableaux) :

Samedi 22 octobre 2022 :

- poussins et cadets : simple ET/OU double
- vétérans : simple OU mixte

Dimanche 23 octobre 2022 :

- benjamins, minimes et juniors : simple ET/OU double
- vétérans : double

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 14 octobre 2023.

Article 10

Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre de réception par courrier ou e-mail avec le règlement. Aucune inscription n'est prise par téléphone.

Article 11

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

Article 12

Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque.

Article 13

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, le volant officiel du tournoi sera le Adidas FS3 pour toutes les séries classées. Il est en vente lors du tournoi.

Article 14

Les matchs se font en auto-arbitrage sauf décision contraire du comité d'organisation ou sur demande d'au moins un des joueurs concernés.

Article 15

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes.

Article 16

Le temps d'échauffement est de 3 minutes après l'appel du match.

Article 17

Les joueurs non présents sur le terrain 5 minutes après l'appel de leur match pourront être déclarés forfait par le Juge-Arbitre.

Article 18

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain entre deux sets.

Article 19

Les premiers matchs commencent à 8h le samedi et le dimanche.

Article 20

Si au service un volant touche un obstacle au-dessus du terrain il est compté et la première fois est fautive. En cours de jeu, un volant qui touche un obstacle sera toujours compté fautive.

Article 21

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident durant les deux jours de compétition.

Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement.

Le Juge Arbitre

Le Comité D'Organisation



OLYMPIQUE BADMINTON CLUB

300 imp de Catalogne - 30900 NIMES

Tél. 06 22 17 34 68

SIRET : 439 592 940 00035 - APE : 9312Z